

**Commission d'accès aux documents administratifs
de la Région de Bruxelles-Capitale**

Avis n° 163/17

En cause: Monsieur Philippe Maton

I. Objet de la demande

Par une lettre datée du 13 février 2017, Philippe Maton demande à la Commission de **l'aider** à obtenir le dossier médical de sa mère Mariette Jeanne Debuf auprès des services sociaux (OCMW) de **Wervik**, et expose les raisons de cette demande.

Le 9 mars, le président de la Commission a écrit par courriel au requérant dans les termes suivants:

«Le recours que vous avez introduit concerne un document qui serait détenu par le c.p.a.s. (o.c.m.w.) de la commune de Wervik, en Flandre.

La CADA à laquelle vous vous êtes adressé est celle de la Région de Bruxelles-Capitale, qui **n'est** pas compétente pour une institution située en Flandre. Je vous suggère de renoncer à la demande que vous avez introduite et de vous adresser à l'institution qui **est** compétente, à savoir la «**beroepsinstantie inzake openbaarheid van bestuur en hergebruik van overheidsinformatie**». Son adresse est la suivante: *(suivent les coordonnées)*».

Le requérant **n'a** pas donné suite à ce courriel.

II. Avis de la Commission

La demande ne concernant pas une institution relevant de la compétence de la Commission d'accès aux documents administratifs de la Région de Bruxelles-Capitale, **celle-ci** n'est pas compétente pour donner un avis.

Avis donné par la Commission **d'accès** aux documents administratifs de la Région de Bruxelles-Capitale le 23 mars 2017 sur rapport de M. M.Leroy.

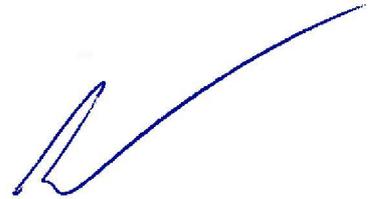
Etaient présents, Monsieur Michel LEROY, Président, Monsieur Frédéric EGGERMONT, et Mesdames Valérie GORET et **Cathleen** AERTS, membres, et **Mr Marc-Antoine** T'KINT, secrétaire.

Le Secrétaire,



Marc-Antoine t'KINT

Le Président,



Michel LEROY